

Un pont de la police mis en examen

Vendredi 21 janvier 2005

Pierre Mure, responsable de la direction de l'ordre public et de la circulation de Paris, a été mis en examen courant 2004 dans une affaire de violation du secret professionnel. Un litige opposant sa mère à une boîte de nuit du 7^e arrondissement en est à l'origine. La mère de Pierre Mure, propriétaire des locaux, désirait résilier le bail de cette boîte et son fils serait intervenu auprès du commissaire central du 7^e pour consulter plus vite les pièces versées au dossier.



L'ex-policier antiterroriste Roger Marion mis en examen

mercredi 02 février 2005 (Reuters - 11:56)

PARIS - L'ex-patron de la police antiterroriste Roger Marion a été mis en examen pour "dénonciation calomnieuse" après ses déclarations sur un policier corse dans l'affaire Erignac, apprend-on de source judiciaire.

Cette mesure, révélée par Libération, a été prise le 14 janvier par un juge d'instruction de Paris à la suite d'une plainte avec constitution de partie civile de Demetrius Dragacci, ancien patron du SRPJ de Corse.

Roger Marion est actuellement préfet délégué à la sécurité à Lille.

En juillet 1999, devant une commission d'enquête de l'Assemblée nationale, il avait accusé Demetrius Dragacci d'être à l'origine de la fuite en mai 1999 d'Yvan Colonna, assassin présumé du préfet de Corse Claude Erignac, tué le 6 février 1998 à Ajaccio.

La Division nationale antiterroriste (DNAT), alors dirigée par Roger Marion, avait arrêté le 22 mai 1999 l'ensemble des membres du commando nationaliste impliqué dans l'assassinat du préfet, sauf le berger de Cargèse.

Yvan Colonna avait pu s'enfuir non sans avoir donné une interview à un journaliste de TF1 après un premier article du quotidien Le Monde le mettant en cause.

Roger Marion estimait devant les députés que Demetrius Dragacci, originaire de Cargèse, avait prévenu le père d'Yvan Colonna, l'ex-député PS Jean-Hugues Colonna. Devant le Sénat, il avait ensuite plutôt mis en cause les RG.

Yvan Colonna a été arrêté en juillet 2003.

Le procès des autres membres du commando a plutôt montré que c'était une erreur d'appréciation de Roger Marion lui-même qui était à l'origine de la fuite d'Yvan Colonna.

En dépit d'éléments mettant en cause le militant nationaliste dès la garde à vue de ses compagnons en mai 1999 et de la surveillance du village de Cargèse, le policier aurait trop tardé à ordonner l'interpellation. /TL